RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-53**	**Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Date de la convocation : 27/06/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
	Pierre HERRAIZ	Daniel BOULAY
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
	Patrick MARTEAU	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Arthur SWORTFIGUER		
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
	Caroline BARBOSA-BRINET	Catherine BONY

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

32	Renonciation au DPU – parcelles AE 291 et AE 292 d'une superficie de 465 m² au 6 rue des Martinières
33	Renonciation au DPU – parcelles AE 166 et AE 168 d'une superficie de 1053 m² au 2 a rue Bergevin
34	Renonciation au DPU – parcelle AD 397 d'une superficie de 292 m² au 35bis route de Chambord
35	Renonciation au DPU – parcelle AH 71 d'une superficie de 748 m² au 2D rue du Charbonnier
36	Vente concession n°981

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 02/07/2024
Le maire, ,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Claudie NUNES

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORET (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240705-DEL53-2024-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024